

23/08/2012

FORMATIONS OVOCOM DES 18 & 21 SEPTEMBRE 2012*Destiné à toutes les entreprises et organismes de certification*

L'AFSCA a approuvé la version 2 du Guide Autocontrôle Alimentation animale (G-001) ce 12 juillet 2012. La nouvelle version de ce Guide Autocontrôle est disponible depuis peu sur le site internet d'OVOCOM et sera d'application à partir du 9 novembre 2012. A partir de cette date, tous les audits devront être réalisés sur base de la nouvelle version du Guide G-001. Une grande partie des documents GMP sera également modifiée. Ils seront applicables selon le même timing, soit au plus tard pour le 9/11/2012.

Pour que cette transition puisse se faire en douceur, la quatrième formation thématique de cette année se focalisera sur la version 2 du Guide G-001 et sur les modifications qu'elle induit dans le GMP. Comme la dernière version du Guide datait de 2005, les adaptations sont nombreuses. Cette formation thématique se déroulera le 18/09/2012 (NL) et le 21/09/2012 (FR).

Le nombre de places disponibles est limité à 40 par séance. Dans le cas où les séances du 18/09 (NL) et du 21/09 (FR) devaient être complètes, deux autres séances (une en FR et une en NL) pourraient être organisées le 26/09/2012.

Nous espérons vous voir nombreux à l'occasion de cette quatrième formation thématique!

Infos pratiques :

Quand : Le mardi 18/09/2012 (NL) ou le vendredi 21/09/2012 (FR) de 9 à 12.00

Où : Bureaux d'OVOCOM asbl
Rue de l'Hôpital, 31
1000 Bruxelles

Combien : € 200,00 (TVA excl.) pour les entreprises GMP, les OCI et les consultants
€ 250,00 (TVA excl.) pour les entreprises non GMP

La facture vous sera envoyée après inscription. Dès réception du paiement vous recevrez une confirmation par e-mail.

Public : Auditeurs* GMP, consultants, inspecteurs, responsables-qualité d'entreprises certifiées, ...

Plus d'informations : Contactez-nous par courriel (info@ovocom.be), par téléphone (+32 (0)2 514 01 86) ou par fax (+32 (0)2 514 05 29)

Intéressé ? Inscrivez-vous maintenant via [ce formulaire d'inscription](#)

* Les auditeurs GMP doivent suivre obligatoirement 3 des 5 formations thématiques l'année de leurs examens de qualification GMP.

Usage autorisé moyennant mention de la source (OVOCOM asbl).